

Pierre Mercklé
Maître de conférences en sociologie
Groupe de recherche sur la socialisation (CNRS, UMR 5040)
ENS Lyon
15 parvis René Descartes – BP 7000
69342 Lyon Cedex 07
Téléphone : 04.37.37.61.71
Courriel : Pierre.Merckle@ens-lyon.fr

Communication pour le colloque :
Droit d'enquêter / Droits des enquêtés
colloque international, Université de Limoges, 30 septembre et 1er octobre 2009

La documentation électronique de la recherche, entre contraintes juridiques, éthiques et épistémologiques

Une nouvelle revue de sociologie innove

Résumé

La revue *Sociologie*, dont le premier numéro paraîtra au début de l'année 2010, entend se doter d'ambitions nouvelles en matière d'articulation entre édition « papier » et édition électronique : la version électronique offrira les contenus de la version papier, mais elle se présentera aussi comme un « Companion Site » (site compagnon) de la revue qui offrira la possibilité d'associer systématiquement aux articles des espaces de « documentation électronique de la recherche » : les auteurs pourront y mettre à la disposition des lecteurs toutes sortes de matériaux permettant de compléter, prolonger, illustrer, étayer, l'article disponible dans la version papier et sur le site.

Poussée à sa limite, cette logique peut conduire à la mise à la disposition des lecteurs de l'intégralité des matériaux d'une recherche, ce qui oblige à reformuler le sens de la question : « Peut-on tout publier ? ». Avec l'effacement, sinon l'abolition, des contraintes économiques et techniques, apparaissent ou reviennent au premier plan les considérations juridiques, éthiques, et épistémologiques... a-t-on le droit de tout publier ? Est-ce légal ? Est-ce moral ? Est-ce utile à l'administration de la preuve ? Et ce n'est plus seulement l'éditeur qui répond à ces questions, c'est désormais aussi, voire principalement, à l'auteur de le faire...

Le dispositif envisagé n'étant pas encore opérationnel, la communication proposée ne vise évidemment pas une analyse de ses résultats et de ses conséquences. Plutôt que d'apporter des réponses, le propos en est en réalité fondamentalement de détailler systématiquement la formulation des questions que ce projet soulève, de les soumettre à la discussion, de telle sorte qu'il soit aussi, au cours même de son processus d'élaboration, le produit d'une réflexion collective de la communauté des chercheurs en sciences sociales auxquels il est destiné.

Abstract

Sociologie, whose first issue is scheduled early 2010, ambitions a new articulation between paper and electronic publishing: its electronic version will add a "companion site" to the contents printed in the paper version, thus offering authors the opportunity to make available to readers all kinds materials to supplement, extend, illustrate, and document their articles.

Taken to its limit, this logic may lead to exhaustive "publication" of research materials. Can we publish everything? In that renewed context, the question gets less an economical or technical question, than a legal, moral and epistemological one: may we publish everything? Should we? Is it useful to the administration of proof?

The proposed scheme is not yet operational, therefore this paper doesn't offer an analysis of its results and its consequences. Rather than providing answers, it aims at detailing the questions it raises and submit them to discussion with the community of social scientist this innovation is designed for.

Introduction

La publication électronique des revues scientifiques est aujourd'hui un fait massif en France : il n'y a pratiquement plus aucune grande revue française de sociologie dont les contenus ne soient pas désormais intégralement disponibles en ligne sur l'un ou l'autre des grands bouquets (Revue.org¹, Cairn²) à peu près en même temps que leur version papier, avec ou sans « barrière mobile » protégeant l'accès aux articles les plus récents. Et il en va de même pour les revues de moindre rang scientifique, de même, petit à petit, que pour les numéros plus anciens (parfois même depuis le premier numéro, comme c'est désormais le cas pour les *Actes de la recherche en sciences sociales*) de ces mêmes revues, progressivement numérisés, notamment sur Persee³.

Nous sommes en train de créer, sous la supervision de Serge Paugam, une nouvelle revue intitulée *Sociologie*, dont le premier numéro « papier » doit paraître au début de l'année 2010, et qui sera dotée d'une « version électronique » un peu particulière dont je serai le rédacteur en chef.

En effet, cette revue entend se doter d'ambitions nouvelles en matière d'articulation entre édition « papier » et édition électronique, que je vais vous présenter, et qui ne vont pas manquer de soulever des questions inédites, à la fois juridiques, éthiques, techniques, mais aussi méthodologiques : il s'agit, pour le dire d'abord très schématiquement avant d'entrer dans les détails, d'offrir aux auteurs la possibilité de mettre à la disposition du grand public les matériaux sur lesquels reposent leurs recherches et leurs écrits.



Alors le propos de mon intervention va être extrêmement peu ambitieux, comme vous allez vite le comprendre. Je dois vous faire une aveu : j'ai moins à vous apprendre qu'à apprendre de vous pendant ces deux jours, et j'ai soumis cette communication, certes pour m'obliger à formuler un certain nombre des questions et des problèmes que notre projet soulève, mais aussi et surtout pour me donner un prétexte de venir écouter les autres interventions. Dans la mienne donc, je me contenterais :

- dans un premier temps de vous présenter ce projet ;
- puis dans un second temps, après en avoir dit rapidement les retombées heuristiques espérées, qui motivent l'entreprise, j'essaierai simplement de formuler les questions qu'en contrepartie cette entreprise soulève, qui sont évidemment beaucoup moins des questions économiques et techniques, que des questions juridiques, éthiques, et finalement épistémologiques.

¹ <http://www.revues.org>.

² <http://cairn.info>.

³ <http://www.persee.fr>.

Le projet : des contraintes économiques et techniques

Je voudrais commencer cette intervention en vous présentant aussi simplement que possible le projet, ce qui sera aussi pour moi une manière de vous lancer, par la même occasion, un appel à contributions. Notre ambition est double :

- d'une part, il s'agit d'ouvrir aux auteurs des articles un espace de documentation électronique de la recherche, leur permettant de mettre à la disposition des lecteurs des « annexes électroniques » de leurs articles où ils peuvent s'abstraire des limites matérielles qui pèsent sur les versions papiers des revues, et qui contraignent à la fois les limites et la nature des matériaux d'enquête ainsi mis à disposition : tout le monde n'a pas en effet la « chance », ou la position dans le rapport de force avec l'éditeur, de Thomas Piketty, qui avait pu obtenir l'adjonction de plus de trois cents pages d'annexes aux *Hauts revenus en France* (2001) ;
- d'autre part, il s'agit de donner la possibilité aux auteurs, ce faisant, d'expérimenter de nouvelles façons de raisonner, de faire preuve, et d'écrire en sociologie et en sciences sociales, en mobilisant les « armes » argumentatives nouvelles que procurent à la fois la possibilité de mettre ainsi à disposition les matériaux de la recherche, et les façons de les mettre en scène techniquement et de les articuler au texte scientifique. Pour le dire très rapidement, et sans entrer ici dans le détail, cela va de l'intégration de contenus multimédia dans les articles, jusqu'à la possibilité d'explorer d'autres façons d'écrire que la linéarité argumentative qui constitue aujourd'hui le modèle pratiquement exclusif de l'article scientifique en sciences sociales.

Ce projet initial, entre le moment de sa conception il y a quelques mois, et le moment de sa mise en œuvre, en ce moment même, a subi quelques amendements, qui commencent de dire quelques unes des questions qu'il soulevaient, et des obstacles auxquels il se heurte. Ces premiers obstacles, que je n'ai aucune raison ni aucune intention de vous dissimuler, sont d'abord indissociablement économiques, éditoriaux et techniques : la revue *Sociologie* est en effet éditée par les Presses universitaires de France qui, comme d'ailleurs de nombreux autres éditeurs de revues scientifiques en sciences humaines et sociales⁴, ont un accord de partenariat commercial avec le bouquet Cairn. Or, la plateforme technique de Cairn ne permet que la reproduction des articles à l'identique de leur version papier : elle ne permet ni l'intégration de contenus multimédias, ni l'adjonction d'annexes électroniques absentes de la version papier. Face à cette contrainte, j'ai essayé d'obtenir l'hébergement de l'ensemble de la revue chez Revues.org, bouquet qu'on pourrait qualifier à la fois de beaucoup plus innovant et performant techniquement, et en outre à la vocation plus clairement affirmée de « service public ».

Malheureusement (à mon modeste avis du moins), il n'a pas été d'obtenir des Puf l'hébergement de la revue *Sociologie* sur Revues.org, et à l'issue d'une réunion entre Serge Paugam, la responsable des revues aux Puf, et Marin Dacos, le directeur et fondateur de Revues.org, c'est une solution de compromis, proposée par ce dernier, qui a finalement été adoptée, et que nous sommes donc en train de mettre en œuvre. Ce compromis se présente de la façon suivante :

⁴ Parmi lesquels, en particulier, les quatre éditeurs justement à l'origine de la création de Cairn : Belin, De Boeck, La Découverte et Erès.

- Les versions électroniques des articles de la version papier de la revue sont publiés sur Cairn en même temps que la parution papier, mais avec une barrière mobile de 24 mois, avant laquelle les articles n'y seront donc consultables que sur abonnement.
- La revue est dotée d'un « Companion Site » (site compagnon) hébergé par Revues.org, en partenariat avec Cairn et les Presses universitaires de France, qui proposera, pour chacun des articles publiés par la revue et disponibles en version électronique sur Cairn, un « espace de documentation électronique de la recherche » sur lequel les auteurs pourront mettre à la disposition des lecteurs les matériaux de leurs recherches : questionnaires, tableaux statistiques et graphiques, bases de données, scripts d'analyses des données, guides et transcriptions d'entretiens, journaux de terrain, iconographie, documents multimédia, corpus textuels, etc. Ces annexes électroniques des articles seront en libre accès immédiat, même quand l'article sera encore en accès restreint sur Cairn.
- Enfin, *last but not least*, un espace d'expérimentation est ouvert sur le site, correspondant au projet initial : la revue *Sociologie* comportera en effet une rubrique supplémentaire, en plus des rubriques « Enquêtes », « Théories et méthodes » et « Débats ». Cette rubrique est intitulé « Sociologie 2.0 », et elle sera disponible exclusivement dans la version électronique de la revue. Cette rubrique accueillera des articles originaux en accès libre, distingués par la mobilisation de procédés faisant un usage avancé des dispositifs électroniques d'argumentation et de documentation de la recherche. Une version courte de ces articles, en présentant un aperçu synthétique de quelques pages, sera publiée dans la version papier de la revue et mise en accès libre sur CAIRN, avec un lien vers la version électronique de l'article. Ces articles auront été évalués et retenus par le comité de rédaction de la revue Sociologie selon les critères et les procédures qui s'appliquent à l'ensemble des articles soumis à la revue, et ne devront pas différer, du point de vue de leur qualité scientifique, des articles publiés dans la version papier de la revue. La revue Sociologie se propose de publier au maximum un article de ce type à chacun de ses numéros.

Pour en savoir plus sur les détails des différentes rubriques, et en particulier sur cette rubrique « Sociologie 2.0 » qui d'une certaine façon concentre tous les enjeux et toutes les questions qui nous intéressent ici, liées à la diffusion des matériaux « originaux » ou « bruts » de la recherche, je ne peux que vous inviter à consulter les appels à contributions correspondants, que vous trouverez sur la page de présentation de la revue du site des Puf, mais aussi, par exemple, sur *Quanti* pour la rubrique « Sociologie 2.0 ».

Une expérience inédite... en France

Les Anglo-saxons en avance...

Cette pratique, qui consiste à ajouter à une publication scientifique des « annexes » disponibles seulement de façon électronique, et donnant accès aux matériaux empiriques originaux servant à l'administration de la preuve, est-elle inédite ? La réponse est en réalité double : elle est en grande partie inédite en France, mais on en trouve quelques exemple très intéressants à l'étranger. En particulier, cette pratique commence à poindre dans l'univers scientifique anglo-saxon, aussi bien d'ailleurs pour des revues que pour certains ouvrages. Sans prétendre ici à une impossible exhaustivité, je voudrais simplement signaler quelques unes de ces expériences, et en particulier celles qui semblent les plus proches de notre propre projet : en sciences sociales, on peut ainsi en particulier mentionner la politique de « data availability » pratiquée par l'*American Economic Journal*, qui a décidé d'exiger des auteurs des articles qu'ils documentent et mettent à disposition les données utilisées, et les scripts d'analyse de ces données, afin de permettre la « répliation » des analyses : comme le stipule leur charte, « les auteurs des articles acceptés qui contiennent des analyses empiriques, des

simulations ou des expérimentations, doivent fournir à l'*American Economic Journal*, avant la publication, les données, les programmes et les autres éléments permettant la réplique. Ces matériaux seront mis en ligne sur le site internet de l'AEJ. ». Pour plus de détails : <http://www.aeaweb.org/aej/data.php>.

The image shows a screenshot of the AEAweb website. The main header features the AEA logo and the text 'AEAweb'. Below the header is a navigation menu with links for AEA, Journals, EconLit, RFE, JOE, and Members. A search bar is located on the right side of the header. The main content area is titled 'American Economic Journals: Data Availability Policy'. The text explains the journal's policy on data availability for replication, stating that authors must provide data, programs, and other details of their work. It also mentions that authors are expected to send their data and programs in electronic form to the AEJ office. A table of contents for the American Economic Journal, Vol. 1, No. 2, July 2009, is displayed on the right side. The table of contents lists several articles, including 'Front Matter', 'Optimal Monetary Policy Rules in a Model', and 'Can a Representative-Agent Model Economy'. The 'Download Data Set' link for the 'Optimal Monetary Policy Rules in a Model' article is circled in black.

Dans le même registre, il faut également signaler l'initiative intitulée « Article of the Future », prise par Elsevier, un des grands acteurs mondiaux de l'information scientifique, qui mérite l'attention : en collaboration avec *Cell Press*, l'éditeur lance en effet un programme de recherche et de développement destiné à élaborer un prototype fonctionnel de ce à quoi pourrait ressembler dans un futur proche un article scientifique de revue expressément pensé pour le numérique. Le projet repose sur l'intégration multimédia, sur l'accessibilité des données et des procédures expérimentales, et sur une présentation hiérarchique du texte et des données qui refonde la structure organisationnelle de l'article, en rompant avec la linéarité traditionnelle, afin que les lecteurs puissent naviguer entre les couches de contenu selon leur niveau d'expertise et d'intérêt. « L'article » ainsi conçu est de plus complété par différents « outils » d'exploration et de navigation : un résumé graphique qui permet d'acquies rapidement une compréhension du message du document ; des procédures de mise en évidence des principaux résultats de l'article.

Les premiers prototypes d'articles ont été mis en ligne par Elsevier à la fin du mois de juillet 2009, et sont consultables à l'adresse suivante :

<http://beta.cell.com>

Source de l'information :

<http://lafeuille.homo-numericus.net/2009/08/larticle-scientifique-du-futur.html>

...Les sciences sociales francophones en « retard »

Mais dans les sciences sociales francophones, le mouvement est encore presque imperceptible, et n'a concerné jusqu'ici que des ouvrages :

D'abord, quelques ouvrages pédagogiques, comme par exemple :

- L'ouvrage de Thomas Piketty, déjà mentionnée, dont les fameuses annexes sont désormais en ligne sur sa page personnelle, de même que les séries de données originales, des séries actualisées couvrant la période postérieure à la publication du livre, et même l'ouvrage lui-même en PDF.
- L'ouvrage consacré par Claire Lemerrier et Claire Zalc aux *Méthodes quantitatives pour l'historien* (2008), dont le site compagnon, qui publie quelques compléments électroniques, se trouve à l'adresse suivante : <http://www.quanti.ihmc.ens.fr/index.php>.
- L'ouvrage que vient de publier le journaliste d'*Alternatives économiques*, intitulé *Déchiffrer la société* (2009), à l'appui duquel le site <http://www.dechiffrerlasociete.fr> propose, sous la forme de fichiers Excel librement téléchargeables, l'ensemble des séries statistiques servant à étayer l'argumentation.
- Il faut aussi mentionner le site compagnon du livre de Justin Vaïsse, *Histoire du néoconservatisme aux Etats-Unis* (2008), sur lequel l'auteur met notamment à disposition des documents originaux, des approfondissements et développements complémentaires, des indications bibliographiques et l'ensemble des citations en langue originale : <http://neoconservatisme.vaisse.net>.

Mais dans chacun de ces exemples, même si le principe est bien celui de la mise à disposition d'annexes électroniques des publications papiers, nous n'avons pas affaire, ce faisant, à la publication de matériaux de recherche susceptibles de soulever des questions juridiques ou éthiques particulièrement épineuses. C'est en revanche un petit peu différent dans ce quatrième exemple, tout récent, puisque l'ouvrage n'est disponible que depuis quelques jours : ce livre, intitulé *En quête d'appartenances* (Guérin-Pace, Samuel et Ville, 2009), et publié dans la toute nouvelle collection « Grandes enquêtes » des Editions de l'Ined, est consacré aux résultats de l'enquête « Histoire de vie » réalisée en 2003 auprès de 10.000 personnes, dont elle reconstitue les trajectoires géographiques, familiales, professionnelles, mais également les appartenances politiques, religieuses, culturelles, ainsi que les rapports à la santé, à l'apparence physique... Ce qui est inédit, en tout cas pour un ouvrage « papier », c'est que les données brutes de l'enquête sont disponibles sur un DVD-Rom inséré dans l'ouvrage.

A travers ce dernier exemple, et même si en réalité les données en question sont déjà disponibles depuis assez longtemps sur le site de l'Insee⁵, il est possible de commencer à dessiner les questions qui vont se poser à nous de façon frontale. On peut assez simplement l'illustrer avec cette enquête justement : réalisée et diffusée par un grand organisme public de statistique, on peut imaginer qu'elle offre toutes les garanties du respect des règles d'anonymat et de confidentialité. Or, je peux vous montrer facilement que l'anonymat et la confidentialité, même formellement respectés, ne suffisent pas à protéger les enquêtés. En effet, tous les sociologues savent que dans un cercle plus ou moins restreint de personnes intimes des enquêtés, l'anonymat peut facilement être levé.

C'est évident dans le cas des enquêtes qualitatives : j'ai eu l'occasion de discuter avec une personne très proche d'un des « individus » dont la « culture » avait été examinée en détail

⁵ Ces données étaient déjà disponibles en ligne, dans les « fichiers détails » librement téléchargeables sur le site internet de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fd-hdv03.

dans un grand (et gros) livre paru il y a quelques années, et je peux vous assurer que l'enquête n'était pas restée sans effet sur leurs relations. Cela dit, on aurait tort de penser que ces effets de « désanonymisation » sont cantonnés aux enquêtes qualitatives : si je sais qu'un proche a répondu à telle ou telle enquête quantitative, je peux le retrouver assez facilement dans les données brutes à partir des caractéristiques que je connais de lui...

Dans l'enquête « Histoire de vie », on obtient assez systématiquement déjà près de 60% d'*hapax* sur la concaténation de seulement quatre informations : le sexe, de l'année et de la région de naissance, et du niveau de qualification. J'ai donc en plus une forte chance de pouvoir découvrir s'il a été au chômage, quels sont ses revenus, son orientation sexuelle, ses problèmes de santé et handicaps, et ceux de ses enfants...

Pourquoi publier les matériaux de la recherche ?

Avec donc ce livre sur l'enquête « Histoire de vie », nous avons une première initiative française dans ce registre. En revanche, à notre connaissance, il n'existe pour l'instant en France aucune revue scientifique proposant ce type d'espace documentaire électronique⁶. On peut donc considérer que l'expérience que nous proposons est en bonne partie inédite.

Les questions que soulèvent cette entreprise d'élaboration d'un « site compagnon » de revue scientifique en sciences sociales sont donc elles aussi probablement en partie inédites : une fois levées les pressions conjointement économiques et éditoriales qui conduisent à l'éviction des publications scientifiques traditionnelles – « sur papier » – d'une partie de la documentation de la recherche que leurs auteurs auraient souhaité y joindre, la question : « peut-on tout publier ? » change de sens. Ce n'est plus une question économique, commerciale ou éditoriale, ni même une question technique, dans cette nouvelle configuration. Il n'y a en effet guère de limite économique ou technique à ce qu'il est possible de mettre à disposition sur un tel site : l'auteur « peut », autrement dit a la possibilité d'annexer à son article la plus grande variété de matériaux documentaires : grilles, enregistrements et transcriptions d'entretiens ; protocoles et notes d'observation ; journaux de terrain ; archives et corpus textuels, iconographiques ou audiovisuels ; cartes ; questionnaires, corpus de données quantitatives, scripts de programmation de logiciels et résultats détaillés d'analyses de données...

Je pars du principe – qui motive évidemment mon engagement dans cette entreprise – que la publication des matériaux de la recherche est une bonne chose. Comme ce n'est pas l'objet ici, je ne me lancerai pas dans une discussion détaillée des raisons qui fondent ce principe, et je me contenterai donc de signaler que ce pourrait être tout simplement une raison « déontologique » élémentaire, du reste explicitement inscrit dans la charte que l'Association française de sociologie a tenté (mais en vain, apparemment) de soumettre à la discussion lors de son dernier congrès, au printemps dernier. Selon ce projet de charte déontologique en effet, « les hypothèses et le mode de construction des données doivent être explicités. Les sociologues doivent être en mesure de s'expliquer sur les méthodes qu'ils ont utilisées pour parvenir à leurs résultats de recherche. » C'est à la mise en œuvre effective de cette explicitation, au-delà des pétitions de principe, que vise la mise à disposition sous forme électronique, de la documentation de la recherche.

⁶ La revue électronique *Ethnographiques.org*, si elle ne correspond pas à ce modèle, ambitionne néanmoins d'offrir un « lieu d'expérimentation de nouvelles formes de discours scientifiques », en encourageant fortement les auteurs à enrichir leurs articles « à l'aide de photographies, de vidéos, de documents sonores, ou de faire figurer en annexe de la documentation écrite ». Pour plus de détails : <http://www.ethnographiques.org/Note-aux-auteurs.html>.

On peut ajouter qu'elle a en outre la vertu du partage des données, et qu'elle participe donc à un mouvement de coopération et de cumulativité dans la recherche en sciences sociales. Au-delà même de l'exigence éthique de restitution des résultats de l'enquête sociologique, la charte de l'AFS en cours de discussion indique en effet :

« L'utilisation des données recueillies (questionnaires, retranscription d'entretiens, notes d'entretien, documents divers etc.) est sous le contrôle exclusif des sociologues qui doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de manipulation de résultat et qu'elles soient archivées pour être accessibles à d'autres collègues. Ceux-ci peuvent demander à en évaluer la pertinence, ou à les réutiliser pour une autre recherche. »

Cela étant dit, il se pourrait bien que, poussée à sa limite, le respect de ce principe, tout en résolvant une question déontologique fondamentale, en soulève quelques autres, qui ne sont pas forcément d'importance secondaire. Ainsi, cette logique peut virtuellement conduire à la mise à disposition des lecteurs de l'intégralité des matériaux d'une recherche. Sans aller jusqu'à une politique aussi systématique, qui outrepasserait la vocation de l'édition scientifique, pour en réalité correspondre à une mission de conservation et de diffusion des données d'enquête qui relève d'autres institutions⁷, les possibilités techniques ainsi ouvertes obligent à reformuler le sens de la question : « Peut-on tout publier ? » Avec l'effacement, sinon l'abolition, des contraintes économiques et techniques, apparaissent ou reviennent au premier plan les considérations juridiques, éthiques, et peut-être finalement épistémologiques : a-t-on le droit ? Est-ce moral ? Est-ce utile à l'administration de la preuve ? Et ce n'est plus seulement l'éditeur qui répond à ces questions, c'est désormais aussi, voire principalement, à l'auteur de le faire.

D'anciennes questions qu'on oubliait de poser...

Dans la quasi-totalité des cas, la version électronique de la revue est une copie aussi parfaite que possible de sa version « papier », de telle sorte que – abstraction pour l'instant faite de ces « annexes électroniques » – les considérations éthiques et juridiques que devrait soulever la mise en ligne ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui se posaient déjà auparavant dans le domaine de l'édition scientifique « traditionnelle » : respect de l'anonymat des enquêtés et de la confidentialité des données individuelles, usages strictement scientifiques... C'est bien ce qu'on peut voir dans le projet de charte déontologique de l'AFS déjà évoqué, qui recense ces différents points alors même qu'il ne s'y agit pas spécifiquement de publication électronique de la recherche :

« Les sociologues doivent garantir l'anonymat aux personnes qui participent à leurs recherches et veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour le protéger. Quand ils publient ou présentent oralement leurs travaux de recherche, ils doivent veiller à masquer l'identité des personnes qui ont participé à la recherche. Quand ils diffusent leurs résultats, ils ne peuvent révéler l'identité des personnes participant à la recherche que si celles-ci l'ont demandé ou si elles ont donné leur accord préalable.

Les personnes qui sont sollicitées pour participer à une recherche et qui ont des caractéristiques qui les rendent facilement identifiables, doivent être averties de cette difficulté avant de commencer à participer et informées des conséquences éventuelles de la diffusion des résultats de recherche.

Outre l'anonymat, les personnes participant à la recherche se voient offrir la confidentialité. Si elles désirent que certains de leurs propos ne soient pas cités, même sous forme anonyme, les sociologues respectent ce souhait.

⁷ Ces missions sont celles, en France, du Réseau Quételet pour les données quantitatives des enquêtes des services de statistique publique, et celle plus généralement de la toute nouvelle Très grande infrastructure de recherche « PROGEDO » dont la création a été annoncée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en décembre dernier. Pour plus de détails : <http://www.centre.quetelet.cnrs.fr> ; <http://www.tge-adonis.fr/?Trois-nouvelles-grandes>.

Les informations recueillies lors de la recherche sont réservées à l'usage exclusif du chercheur ou de son équipe. Les sociologues peuvent autoriser d'autres chercheurs à avoir accès à ces informations anonymisées dans le cadre d'un autre projet de recherche, mais ceux-ci doivent respecter le principe d'anonymat et la confidentialité des données qui leur sont confiées.

Les sociologues membres de l'AFS doivent prendre des mesures pour pouvoir conserver les informations recueillies de manière à ce que les garanties d'anonymat et de confidentialité soient respectées. Ils utilisent toutes les méthodes manuelles et informatiques appropriées pour garantir l'anonymat (usage de pseudonymes, fichiers informatiques séparés, etc...).

Quand ils le jugent approprié, les sociologues peuvent aussi garantir l'anonymat des institutions publiques ou privées dans lesquelles ils recueillent des informations. »

Source : <http://www.afs-socio.fr/formCharte.html>

Ces obligations s'imposaient donc déjà aux publications scientifiques traditionnelles en sciences sociales ; mais à ces questions, une forme de réponse, ou plutôt en l'occurrence de « non-réponse » était souvent apportée par la confidentialité de la plupart de ces publications : en dehors des situations où les chercheurs s'engagent explicitement, soit par principe ou conviction éthique, soit dans le cadre d'un accord plus ou moins formalisé faisant de cette restitution une condition de l'accès au terrain, on pouvait se défausser de la question éthique en misant sur le fait que les enquêtés avaient une probabilité quasiment nulle que les enquêtés soient confrontés aux usages faits par les chercheurs des propos qu'ils ont tenus, des observations dont ils ont fait l'objet.

Peut-on continuer de faire le même pari avec la publication électronique ? Par exemple, quelle contrainte nouvelle peut exercer sur l'écriture scientifique et les modes d'administration de la preuve, le parti pris de la possible mise à disposition des enquêtés, mais aussi du grand public, des transcriptions des entretiens réalisés avec eux, même de façon anonyme ? En effet, la publication électronique a un premier effet non négligeable, qui se caractérise par un raccourcissement spectaculaire de certaines distances, dont les conséquences possibles doivent être analysées :

- Proximité temporelle : entre la réalisation de l'enquête « Histoire de vie » et sa mise à disposition du public, il s'est écoulé six ans ; entre la réalisation d'une enquête et la publication de ses résultats dans « Sociologie 2.0 », il pourra arriver que ne s'écoulent que quelques mois ;
- Proximité sociale : la distance sociale entre les enquêtés et les résultats de l'enquête, qui peut être immense, sinon infinie, quand les résultats d'une enquête sur les sans domicile sont publiés dans *Economie et statistique* (2006), elle peut-être beaucoup plus courte dans certains cas, comme par exemple dans ceux qui font l'objet de l'intervention de Gérard Mauger et Delphine Naudier qui clot cette table ronde, et qui est consacrée aux problèmes soulevés par la socio-analyse des intellectuels contemporains.

L'exemple suivant va probablement vous en convaincre très rapidement : il n'est pas impossible que le premier article qui sera publié dans la rubrique « Sociologie 2.0 » soit consacré à la vitesse à laquelle « les docteurs deviennent directeurs de thèse ». Or, les données sur lesquelles reposent la recherche sont nominatives. En soi, ce n'est pas un problème, puisqu'elles sont publiques. Mais ce qu'en fait la recherche, qui objective les facteurs des vitesses des trajectoires individuelles, n'est évidemment pas sans poser un certain nombre de problèmes... On voit bien que dans ce cas précis, le souci est justement d'identifier les individus. Mais qu'en pensent-ils ? L'enquête permet de mesurer le rôle des réseaux dans les carrières académiques : peut-on livrer publiquement des données individuelles nominatives à ce sujet, même si celles-ci sont calculées à partir d'information totalement publiques ?

Et de nouvelles questions juridiques et éthiques

Quand donc il devient question de publier, dans le cadre d'annexes électroniques, des documents inédits qui ne figuraient pas dans la version papier, et en particulier les matériaux empiriques plus ou moins « bruts » de la recherche, comme par exemple des bases de données, ou mieux encore, des transcriptions d'entretiens, des photographies, des vidéos, la question se pose de façon encore plus directe.

D'abord, se pose à nouveaux frais une question juridique ancienne, un peu toutefois selon la même logique que ci-dessus : quels sont les matériaux d'enquête qu'un auteur et un éditeur ont le droit – au sens légal – de publier, et quels sont ceux au contraire que le droit leur interdit de diffuser ? A quelles conditions juridiques un document est-il publiable, ou reproductible, et quelles transformations (anonymisation, par exemple) doit-il subir pour le devenir ? Ces questions se posent-elles – toujours du point de vue du droit – de la même façon pour les publications électroniques que pour les publications traditionnelles ?

Et surtout, la question cruciale, qui en réalité englobe toutes les autres d'une certaine façon : qui, au sens juridique, est propriétaire des données et de la documentation de la recherche ? Est-ce le chercheur ? L'enquêté ? Le commanditaire de l'enquête ? L'éditeur ?

Cette question juridique, du reste, se décline à son tour en questions subsidiaires qui, d'une certaine façon, redeviennent en partie « techniques » : les données brutes doivent-elles être en accès libre ? Ou bien en accès réservé après signature d'une convention sur la reproduction et l'utilisation des données, semblable à l'engagement des utilisateurs de données du Centre Quételet ? Faut-il conditionner l'accès à l'autorisation préalable de l'auteur ? Il s'agit aussi, comme l'indique la charte de l'AFS en discussion, de « protéger le public et les sociologues contre les mésusages de la sociologie et contre l'usage de méthodes et techniques se réclamant abusivement de la sociologie. »

Ensuite, la question est évidemment, et indissociablement, éthique, comme ce je viens de dire à l'instant le montre d'ailleurs. Or, cette question éthique est posée elle aussi à nouveaux frais : le projet de charte déontologique élaboré au printemps dernier par l'AFS pose d'ailleurs, sans probablement en avoir entièrement conscience, le problème dans une formulation qui sonne du coup en bonne partie comme une contradiction : « Les sociologues prévoient le partage de données comme partie intégrale d'un plan de recherches dès lors que le partage de données est possible. Les sociologues rendent leurs données disponibles à la fin d'un projet de recherche ou après une publication, sauf si des accords de propriété avec des employeurs, ou des financeurs, excluent une telle accessibilité, ou s'il est impossible de protéger la confidentialité des données et l'anonymat des participants à la recherche lors d'un partage. »

La question est donc bien : comment tenir tout cela ensemble : l'administration de la preuve, la restitution des résultats, le partage des données, et l'anonymat, la confidentialité ?

Conclusion : la question épistémologique

Il est temps de conclure, et vous l'avez compris, je ne vais pas répondre à cette question, ma seule ambition était de formuler le problème et de l'illustrer. Récapitulons : nous sommes, dans l'expérience en cours, pris entre une exigence méthodologique de production des moyens d'administration de la preuve, qui vise la reproductibilité et cumulativité de la recherche en sciences sociales, et des obligations juridiques et des exigences éthiques de respect de l'anonymat des enquêtés, et de la confidentialité des données, qui entrent en contradiction plus ou moins directe avec cette exigence méthodologique.

Et suivant la façon dont on tente de résoudre cette contradiction, on peut déboucher sur une question épistémologique fondamentale, que je n'ai pas plus la prétention de résoudre ici, mais que je vais me contenter d'essayer de formuler en guise de conclusion de mon propos : est-ce nécessaire à l'administration de la preuve ? Autrement dit, quels sont les matériaux et les documents qu'il est utile de mettre ainsi à disposition pour étayer un raisonnement, une thèse ? Quelles contraintes les logiques spécifiques de l'investigation et de l'argumentation en sciences sociales exercent-elles sur les modalités envisageables de documentation de la recherche (Noiriel, 1990 ; Weber, 1991) ? Et en retour, quelles transformations l'argumentation et l'écriture des sciences sociales, voire la pratique même de l'enquête et de la recherche, sont-elles susceptibles de subir sous les effets de ces innovations documentaires et des changements de normes qu'elles peuvent entraîner en matière de publication de la documentation de la recherche ? Quels sont les risques que fait courir à la recherche en sciences sociales l'émergence possible d'une injonction nouvelle à la publication extensive de sa documentation ?

Le dispositif n'étant pas encore opérationnel, je ne pouvais évidemment pas vous proposer ici une analyse de ses résultats et de ses conséquences. Plutôt que d'apporter des réponses, l'objectif était en réalité fondamentalement de détailler systématiquement la formulation des questions que ce projet soulève, de les soumettre à votre discussion, de telle sorte qu'il soit aussi, au cours même de son processus d'élaboration, le produit d'une réflexion collective de la communauté des chercheurs en sciences sociales auxquels il est destiné.

Et puis, avouons-le, c'était aussi un « prétexte » pour pouvoir venir vous écouter, et chercher dans vos propres interventions des éléments de réponses à ces questions. Ce que j'ai entendu hier, et encore ce matin, m'est déjà extrêmement précieux, comme le seront, je n'en doute pas, les réflexions que nous pourrons partager tout à l'heure, et plus tard bien sûr par courrier.

Références bibliographiques

"Sans-domicile", *Économie et Statistique*, n° 391-392, octobre, 2006

Guérin-Pace France, Samuel Olivia et Ville Isabelle (2009), *En quête d'appartenances. L'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, Editions de l'Ined, coll. "Grandes enquêtes", 222 p., DVD-ROM, préface de François Héran, postface de Claude Dubar.

Lemercier Claire et Zalc Claire (2008), *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. "Repères"

Maurin Louis (2009), *Déchiffrer la société*, Paris, La Découverte

Noiriel Gérard (1990), "Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber", *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 2, décembre, pp. 138-147

Piketty Thomas (2001), *Les hauts revenus en France au XXe siècle : inégalités et redistribution, 1901-1998*, Paris, Grasset, 807 p.

Vaïsse Julien (2008), *Histoire du néoconservatisme aux Etats-Unis*, Paris, Odile Jacob

Weber Florence (1991), "L'enquête, la recherche et l'intime ou : pourquoi censurer son journal de terrain ?" *Espaces Temps*, n° 47-48, pp. 71-81